

COUBERT INFOS

<http://www.coubert.fr/>



FLASH

Juillet 2018 N°8

Chère Curtibéhardienne, Cher Curtibéhardien

Dans les prochains jours vous serez sans doute nombreux à rejoindre vos lieux de villégiature d'ailleurs certains sont déjà partis. Nous vous souhaitons de bonnes vacances comme à tous ceux qui resteront sur le territoire communal pendant cet intermède estival.

Du côté de la mairie, l'activité battra son plein cet été et les chantiers qu'il s'agisse de ceux en cours ou de nouvelles opérations ne manqueront pas :

- Poursuite du projet cœur village à priori sans interruption dès le 9 juillet sur 8 à 9 semaines.
- Déplacement des arrêts bus et réalisation des aménagements correspondants sur la rue Jean Jaurès.
- Remplacement des feux tricolores du carrefour principal. Leur état n'est plus compatible à un bon fonctionnement de l'ensemble.
- Rénovation intégrale du tapis d'enrobé de la rue Tétrot et des épaulements des chaussées adjacentes. (Selon le planning et sans changement de ce dernier ce sera lors de la semaine 35.
- Réalisation d'un parking supplémentaire en cœur village (Cygne 2) à compter de la semaine 31.
- Poursuite des travaux sur la station d'épuration qui va entrer dans la phase de démolition des ouvrages de l'ancienne station.

Tout ceci, outre les opérations d'entretien sur le domaine public communal sera source de complications dans nos déplacements quotidiens qu'ils soient pédestres ou motorisés et il nous faudra parfois faire preuve de patience. L'objectif est de faire en sorte que notre commune soit plus agréable à vivre pour tous dès la rentrée.

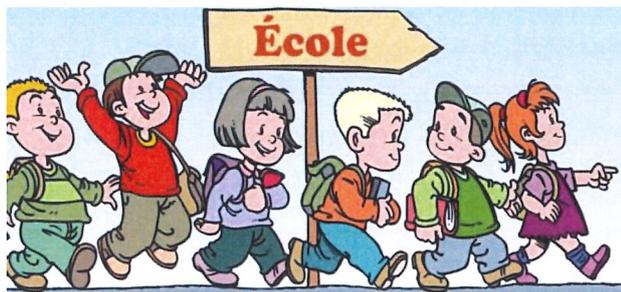
Nous vous informerons à travers le panneau d'informations, les panneaux d'affichage, arrêts et le site de la mairie. Nos services répondront aux éventuelles questions.

Bel été.

Rentrée des classes

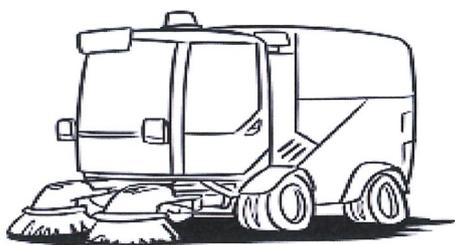
le lundi 3 septembre 2018 à 8 h30.

L'accueil périscolaire et la cantine fonctionneront ce jour-là.



Passage de la balayeuse

le mardi 28 août 2018



Forum des associations :

Samedi 8 septembre 2018 dans la cour de l'école élémentaire

Fermetures exceptionnelles de la Mairie :

Tous les samedis du 21 juillet au 18 août inclus

AGENDA



Samedi 14 juillet :

- barbecue et concours de pétanque organisés par le comité des fêtes . (06 16 51 64 07)
- retraite aux flambeaux à 21h30, départ place de la mairie .
- feu d'artifice au stade à 23h.
- animation musicale « Flag Cover » au gymnase.

Prudence travaux

A compter du 9 juillet de nombreux travaux sur le carrefour Jaurès / Briand et ses abords.

Tranquillité vacances

Avant votre départ vous pouvez vous adresser à la brigade de gendarmerie locale dans le cadre du dispositif « tranquillité vacances ».



Canicule

Si vous connaissez une personne isolée ,n'hésitez pas à lui conseiller de s'inscrire sur le registre de la mairie afin que le CCAS veille sur elle.

La Mélod'hier tient à disposition des aînés une pièce climatisée pour passer les épisodes caniculaires (01 64 06 71 33)

Des dépliants sont à votre disposition en mairie pour « Adoptez les bons réflexes »

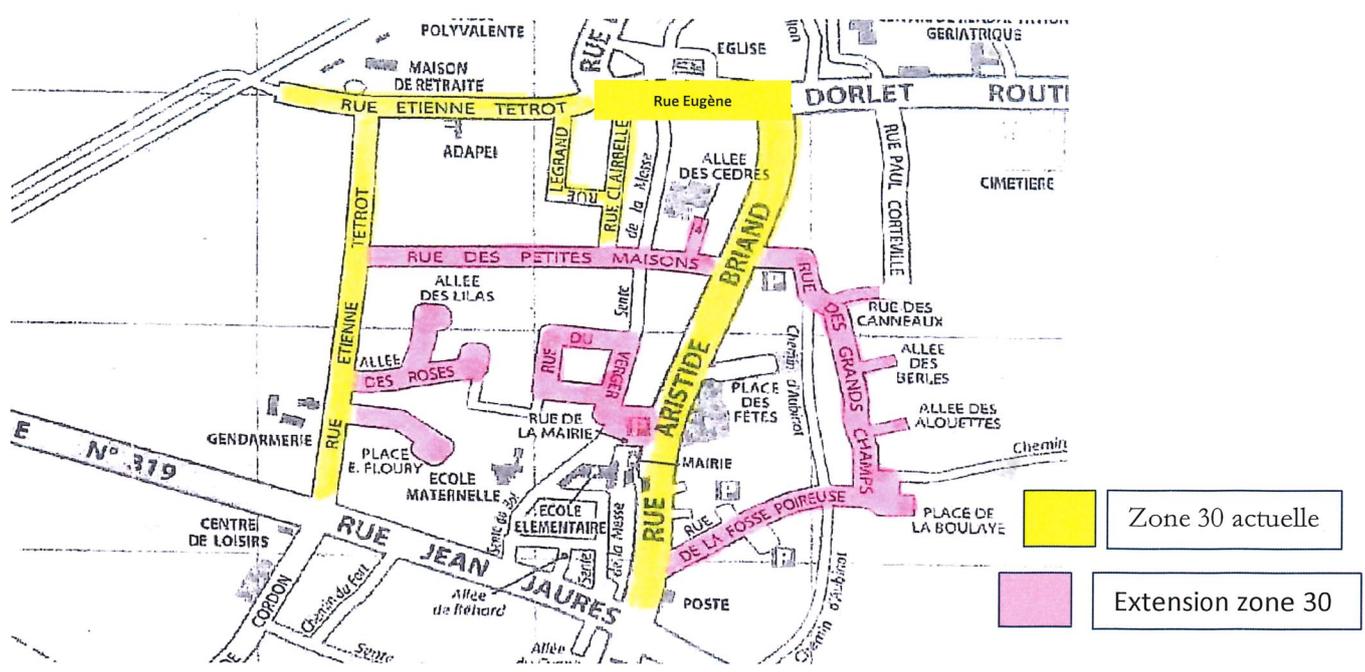


MISE EN PLACE DU NOUVEAU PERIMETRE DE LA ZONE 30 A COUBERT REGLE DE LA PRIORITE A DROITE FEVRIER 2018



Comme indiqué dans le Coubert infos de septembre dernier, l'élargissement de la zone 30 existante au Centre de la commune va devenir effectif d'ici les prochains jours.

Pour rappel, cette zone sera délimitée entre la RD 319 (exclue) et la RD 96, incluant de fait, la rue Etienne Tétrot, la place Edmond Flourey, l'allée des roses, l'allée des lilas, rue des petites maisons, la rue Legrand, la rue Clairbelle, la rue Aristide Briand, une partie de la rue Eugène Dorlet, la rue des grands champs, la rue des Canneaux, l'allée des berles, l'allée des alouettes, la place de la Boulaye, la rue de la fosse Poireuse, la rue de la mairie et la rue du verger (cf plan ci-dessous).



Ces nouvelles dispositions ne seront pas accompagnées d'un fleurissement de ralentisseurs mais d'un changement important des règles de priorité. Ainsi, sans prescription particulière, l'ensemble de la zone sera réglementée par la règle de la priorité à droite, disposition qui devrait obliger les automobilistes à être plus vigilants sur les carrefours et intersections.

Pour être comprise par tous, la zone sera indiquée en début et en fin de délimitation et une signalisation temporaire annonçant le changement des règles de priorité sera implantée sur les axes principaux.

Pour information, l'arrêté municipal pris pour cette extension de Zone 30 ne prévoira pas la circulation des cyclistes dans les voies en sens unique (Legrand, Fosse Poireuse, etc...)

La date prévisionnelle de la mise en œuvre est prévue dès février 2018, les intersections concernées seront traitées (dépose, pose des panneaux, effacement des marquages au sol) les unes après les autres pour une meilleure compréhension par tous (selon la météo).

SENSIBILISATION POUR LES SENIORS :

Le chef d'Escadron Gwenaël DEDIEU commandant de la compagnie de gendarmerie Départementale de Melun propose une réunion d'information pour sensibiliser les séniors.

Il s'agit d'une présentation de prévention relative aux actes de malveillances à l'encontre des séniors (bons gestes à adopter sur la voie publique, notamment aux distributeurs de billets, chez eux, conseils à suivre en cas d'agression, pour se protéger des cambriolages et des vols à la fausse qualité, ou encore sur internet...).

Cette présentation s'appuiera sur des cas concrets.

Elle aura lieu le **mercredi 14 février 2018** à 15h à la salle des associations, rue de la Gare à Coubert
(ancienne gare)

Venez nombreux !

« LA BOUTIQUE »

Mise en place par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
Si vous rencontrez des difficultés passagères, elle vous accueille et vous permet de faire vos courses à petit prix.

Pour en bénéficier, prenez contact avec le CCAS de la mairie pour étudier vos droits d'accès.



OBJETS TROUVES

Ils vous attendent peut-être !

Présentez-vous à l'accueil de la mairie, muni d'une pièce d'identité, si vous pensez que l'un des objets ci-dessous vous appartient.

-Lunettes

-Bracelets

-Diverses cartes

-etc...



ALLEE DES TILLEULS

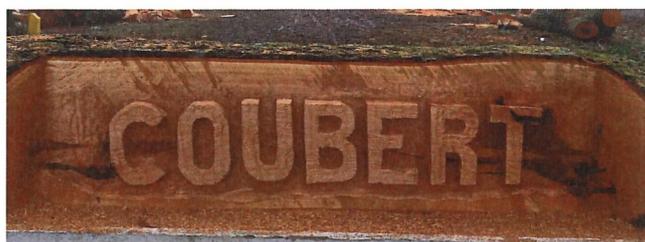
Comme vous avez pu le constater le chantier de l'allée des Tilleuls a repris et doit se poursuivre les prochaines années.

Les tilleuls malades sont abattus pour être petit à petit remplacés par de nouvelles pousses et ainsi renouveler notre allée.

Un projet de parcours de santé, sur ce site, est en cours. Une partie des agrès et bancs de repos mis à disposition sont taillés dans le bois coupé, qui prolonge ainsi son cycle de vie.

Une vente de bois réservée aux seuls habitants de Coubert se fera sur la base de 20€ le stère, dès que les conditions climatiques le permettent.

Venez-vous inscrire en mairie sur la liste, la quantité est limitée (chèque de préférence).
La date de mise à disposition vous sera communiquée ultérieurement.





Le Comité des Fêtes de Coubert

Le samedi 10 février



Venez défiler pour le

CARNAVAL



Chaque enfant doit être accompagné d'au moins 1 adulte.

Les enfants non accompagnés ne défileront pas.

14h45 : RDV parking de la mairie

15h00 : Départ

Défilé dans les rues en direction la gare de Coubert !

16h00 : Arrivée et Prix des plus beaux déguisements !

Vente de crêpes et boissons



AGENDA



-**Samedi 10 Février 2018** : Carnaval, défilé et vente de crêpes (Comité des Fêtes).

- **Mercredi 14 février 2018** : Réunion de prévention relative aux actes de malveillances envers les seniors présentée par la gendarmerie de Coubert (Salle des associations 15h).

-**Mardi 6 mars 2018** : Passage de la balayeuse.

-**Vendredi 9 mars 2018** : Remise des récompenses aux jeunes diplômés 2017.

-**Samedi 24 et dimanche 25 mars 2018** : Salon des collectionneurs et artisans à la SPS (Comité des Fêtes).

Réunion de quartiers :
Samedi 17 Mars 2018



Les réunions de quartiers se sont tenues tout au long de l'année 2017 et continuent en 2018.

La municipalité remercie tous les administrés qui ont pu y participer. Elles se déroulent dans une ambiance conviviale mais néanmoins studieuse.

La prochaine se tiendra le:

Samedi 17 Mars à 10 h30

Et concernera un secteur de la rue Jean Jaurès (un flyer vous sera distribué en temps utile avec un plan au dos).

« LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES ».

Parce qu'il est plus rapide de déposer les gravats ou le plâtre dans un recoin discret en forêt ; plus facile de laisser ses appareils ménagers en bord de route qu'à la déchetterie ; plus commode de jeter son sac poubelle ou ses emballages de pique-nique sur les parkings qu'à la maison, certains promeneurs, automobilistes ou entrepreneurs, peu scrupuleux, se croient tout permis en forêt en y abandonnant intentionnellement leurs déchets.

En forêt de Coubert, ces dépôts illégaux jonchent trop souvent sur les sols des parkings mais aussi les abords des routes. Ce fléau est d'autant plus lourd qu'il coûte cher. Outre la dégradation des paysages, il pollue les eaux et les sols puis gênent parfois l'accès aux véhicules de service en forêt : pompiers, police, véhicules ONF...

Chaque année, dans les forêts domaniales de Seine-et-Marne, leur ramassage et leur traitement s'élèvent à environ 320 000 euros. Une somme importante que supportent l'ONF et les collectivités engagées à ses côtés, alors qu'elle devrait être plutôt utilisée pour embellir les lisières urbaines, restaurer les sentiers de promenade, entretenir les parkings, réparer les barrières et les panneaux en forêt.

Surveillance et répression pour limiter les dépôts sauvages :

Contre ces incivilités répétées, l'ONF prend les devants en déployant des moyens destinés à endiguer les dépôts dans les forêts franciliennes mais aussi à sanctionner sévèrement les pollueurs. De la fermeture d'accès la nuit dans certains massifs, à la limitation du stationnement le long de routes en passant par la généralisation d'un système photographique qui détecte les contrevenants, ces actions visent à maintenir une forêt propre et accueillante. Enfin, ses agents restent très attentifs aux éventuels indices laissés à l'intérieur des dépôts sauvages.

Dans la forêt de Coubert, 9 procès-verbaux ont été déposés en 2017 par l'ONF avec des amendes qui oscillent entre 300 et 4 500 euros.

Une astuce pour réduire les dépôts sauvages en forêt :

En France, les entreprises sont responsables des déchets qu'elles produisent. Elles ont l'obligation d'en garantir l'élimination. Un particulier qui engage des travaux à son domicile peut donc s'assurer auprès de l'entrepreneur qu'il traite les déchets dans une installation agréée en lui demandant de fournir un justificatif de mise en décharge avant paiement de la prestation. Cette astuce simple à connaître contribue à réduire les dépôts sauvages en forêt.

